

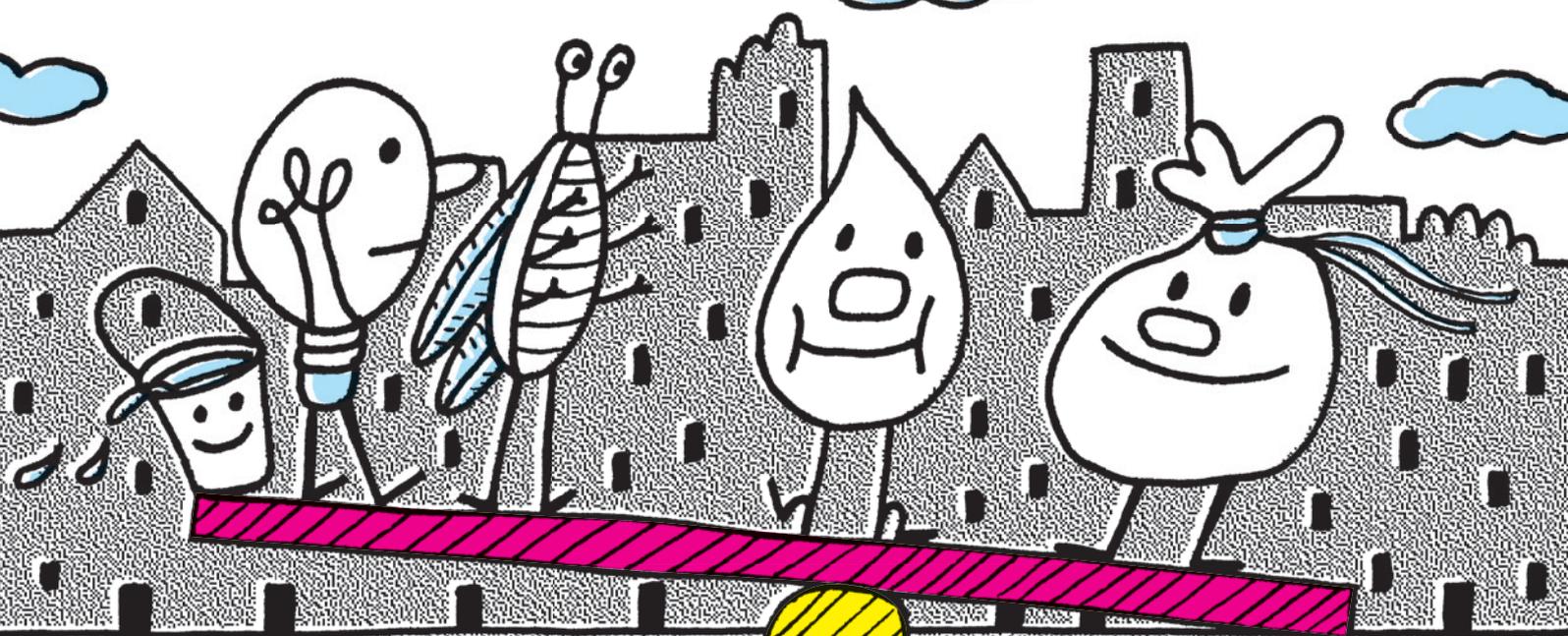
infos LOCATAIRES

Spéciale
charges

Juin
2016

www.o-ph-plaine-commune-habitat.fr
fplaine-commune.habitat @Plaine Co Habitat

LA RÉGULARISATION DES CHARGES



A SAVOIR

■ La régularisation peut être en faveur du locataire et est donc déduite du montant de la quittance. Si une somme supplémentaire est demandée au locataire, elle se rajoute au montant de la quittance. A noter que si la somme supplémentaire demandée est supérieure à 50 euros, un échelonnement sur plusieurs mois est automatiquement proposé aux locataires. Pour les locataires en situation d'impayés, des modalités plus adaptées peuvent être proposées.

Soyez attentif au courrier joint à votre décompte individuel et n'hésitez pas à prendre rendez-vous en agence pour une étude de votre situation.

C'est la régularisation annuelle des charges*. Voici donc toutes les informations pour mieux comprendre en quoi cela consiste.

Les locataires qui n'ont pas reçu leur décompte le mois dernier sont des locataires dont la régularisation aura lieu au second semestre.

ATTENTION À VOS CONSOMMATIONS D'EAU!



En mai vous recevez également un « **DÉCOMPTE INDIVIDUEL DE RÉGULARISATION D'EAU** » qui fait le bilan de l'eau que vous avez finalement consommé sur l'année précédente. Il s'agit de dépenses dites « individuelles » qui se base sur le relevé des consommations de chaque logement, par télé relevé. Deux relevés sont faits par an.

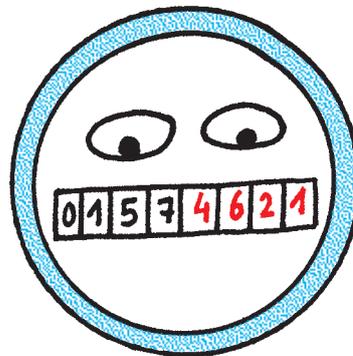
Détectez les fuites



Un robinet qui goutte, c'est 100 litres / jour.



Une chasse d'eau qui fuit, c'est 1 000 litres / jour.



ASTUCE POUR DÉTECTER UNE FUITE :

- Regardez votre compteur, s'il tourne alors qu'aucune utilisation d'eau n'est en cours : vous avez une fuite.
- Prenez l'index de votre compteur d'eau le soir, reprenez l'index au matin avant toute utilisation : vérifiez qu'il n'y a pas de différence (sur fond rouge : les litres ; sur fond noir : les mètres cube).

ENCORE + D'ÉCONOMIES

Pour vous accompagner dans la réalisation de vos économies, Plaine Commune Habitat met gratuitement à disposition des locataires un **PACK « ÉCONOMISEUR D'EAU »** composé d'une pomme de douche et deux régulateurs de jet. Vous serez tenus informés très prochainement.



LE SAVEZ-VOUS?

Et vous, vous en êtes où par rapport à votre consommation d'eau ?

Pour vous situer par rapport à la moyenne des ménages français, sachez qu'en moyenne :

- un foyer d'une **1 personne** consomme **60m³*** d'eau par an
- un foyer de **2 personnes** consomme **90m³*** d'eau par an
- un foyer de **3 personnes** consomme **120 m³*** d'eau par an
- un foyer de **4 personnes** consomme **150 m³*** d'eau par an

Au-delà, ajouter 30 m³ par personne supplémentaire.

* Ces volumes sont des une consommation moyenne (eau chaude et eau froide)

Évitez de gaspiller inutilement

Les compteurs d'eau avec radio relève installés sur l'ensemble des logements permettent désormais de relever les consommations réelles d'eau de chaque foyer. Et ces relevés font apparaître des consommations très élevées chez certains locataires. L'eau est chère et par une vigilance et des réflexes quotidiens il est possible de faire de grosses économies.

EXEMPLES :

- Le lave vaisselle plus économique que la vaisselle à la main : une seule vaisselle à la main c'est 15 litres d'eau si vous remplissez l'évier, 50 litres si vous laissez l'eau couler. Un lave-vaisselle récent n'utilise que 20 à 25 litres, pour la vaisselle de plusieurs repas.
- Quand on prend un bain on consomme deux à cinq fois plus d'eau que la douche.